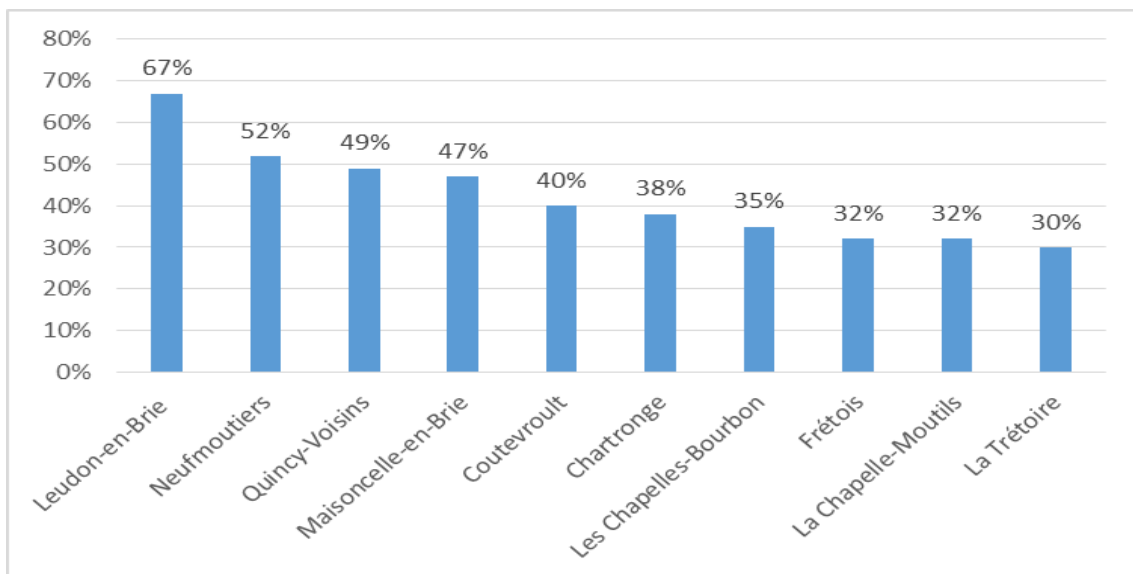




## ACTUALITÉ DE SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE ET SES DÉLÉGATAIRES

### Déjà plus de 10 000 abonnés à la fibre grâce à sem@fibre77

Au 30 octobre, le réseau sem@fibre77 compte plus de 11 000 abonnés raccordés et bénéficiant d'un service THD. Le top 10 des communes déployées depuis 2015 ayant le plus fort taux de pénétration (nombre d'abonnés raccordés/raccordables) est le suivant : Ce classement très provisoire traduit le besoin des territoires ruraux d'accéder au plus vite au meilleur de la technologie.



### Passage de la THD Radio à 30 Mbit/s

La THD radio est devenue une réalité en mars dernier sur la quasi-totalité du territoire des 142 communes ciblées. Après une phase de préparation technique et de coordination avec l'ARCEP et l'ANFR, l'amélioration annoncée du débit (à l'occasion de l'inauguration) de 10 Mbit/s à 30 Mbit/s est en cours de réalisation depuis la mi-octobre. Il convient pour cela de procéder à des réglages de fréquences sur chacune des stations radio, puis à une modification en conséquence des équipements des abonnés, réalisée à distance. Le service à 30 Mbits/s devrait être intégralement opérationnel pour les abonnés d'ici à la fin du mois de novembre, sans changement de leur abonnement.

### **sem@carte77 s'enrichit de la couverture THD Radio**

L'outil cartographique de l'aménagement numérique en Seine-et-Marne, sem@carte77, à destination des collectivités (élus et services) et ouvert au service par le Syndicat en août dernier, s'enrichit d'une couche permettant de visualiser la couverture du THD Radio. La couverture affichée correspond aux déploiements réalisés dans la limite des contraintes topographiques du terrain et du couvert paysager qui ne permettraient pas ponctuellement le passage des ondes hertziennes.

### **Cas des prises isolées du réseau sem@fibre77**

Depuis le lancement du projet sem@fibre77, 146 communes seine-et-marnaises bénéficient déjà d'une ouverture au service THD FttH sur tout ou partie de leur territoire (dont 116 communes couvertes à près de 100 %). Ainsi, fin 2018, près de 75 000 prises auront été rendues raccordables, soit 25 % de l'objectif final. L'avancement effectif du projet fait cependant ressortir à présent que certaines prises sont qualifiées « d'isolées » selon la définition prévue dans le contrat de DSP. Le projet a ainsi été chiffré (en coût de réalisation) pour 99 % des prises (coût moyen estimé à 750 €/prise raccordable) ; 1% des prises n'étant pas financé. L'identification de ces prises est à présent réalisée dès la phase APS et sera présentée aux communes lors du retour des études. De plus, ces prises seront prochainement identifiables via l'outil cartographique sem@carte77. Sur cette base, le Syndicat travaille à présent à une automatisation de l'estimation du coût supplémentaire nécessaire afin de rendre ces prises raccordables. Les premiers cas étudiés font apparaître des coûts supplémentaires variant de 3 000 à 30 000 €/prise en fonction de la distance et de la présence ou non d'infrastructure de support. Ceci permettra alors d'étudier les voies de financement possible.

### **Nomination au sein de l'équipe de Direction**

Julie DULAC a été nommée Directrice administrative et financière du Syndicat au 1<sup>er</sup> octobre 2018, suite au départ à la retraite de Michel ROBERT. Julie DULAC a rejoint le Syndicat en février 2015 pour la création du poste de chargée des affaires juridiques et de la commande publique. Elle avait également pris en charge par la suite les Ressources Humaines et le Système d'Information.

### **Deux nouveaux agents au Syndicat**

MM. Alexandre CHICHENKO et Régis DAMASE ont pris leurs fonctions au Syndicat, respectivement le 16 juillet 2018 en qualité de chargé du Système d'Information Géographique et le 17 septembre 2018 en qualité de chargé de la commande publique et des ressources humaines.

## **ET PENDANT CE TEMPS-LA, DANS L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE**

### **Loi ÉLAN votée**

La loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ÉLAN) votée par le Sénat le 16 octobre dernier devrait être promulguée fin novembre ou début décembre. Elle consacre un volet au Très Haut Débit, prévoyant notamment les évolutions suivantes :

- avis simple de l'ABF concernant l'installation d'antennes de téléphonie mobile ou de THD radio,
- amélioration du régime des servitudes applicables aux déploiements des réseaux,
- facilitation de l'accès aux parties communes des immeubles et délai maximal sur la désignation d'un opérateur d'immeuble,
- possibilité de sanctionner les engagements de déploiement pris par les opérateurs au niveau local et renforcement du quantum des sanctions en cas de non-respect des obligations de déploiement,
- simplification des procédures de marchés publics,
- renforcement des catalogues de services ...

### **Zones AMII – Orange transfert des communes à SFR**

A la création des zones AMII en 2011, les opérateurs Orange et SFR ont choisi de déployer de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) sur le territoire de 81 communes seine-et-marnaises. A la demande de SFR auprès des pouvoirs publics d'obtenir un meilleur équilibre du nombre de communes à couvrir entre les 2 opérateurs, Orange cède une partie du déploiement à réaliser à SFR. En Seine-et-Marne, cela concerne le territoire de la CA de Coulommiers Pays de Brie (commune de Coulommiers) et la CC du Pays de Montereau (communes de Barbey, Canne-Écluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La Brosse-Montceaux, La Grande-Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, Varennes-sur-Seine). Cette « récupération » est effective pour SFR dès maintenant sur le territoire des communes où Orange n'a pas commencé les déploiements et ne le sera qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur les communes sur lesquelles Orange a déjà commencé des déploiements (Coulommiers, Montereau-Fault-Yonne, Forges, Saint Germain Laval, Marolles-sur-Seine).

### **Arrêt du service sur le Réseau Téléphonique Commuté**

Le 26 octobre dernier, la Fédération Française des Télécoms a annoncé quelles allaient être les premières plaques concernées par l'arrêt du service RTC (Réseau Téléphonique Commuté – le bon vieux téléphone fixe). Le réseau cuivre va demeurer mais seulement pour des services DSL (pour des services sur IP). Cette extinction annoncée par Orange depuis quelques temps arrive en phase industrielle après une phase d'expérimentation (Sud Finistère en 2018). Sont ainsi annoncées en année N, les plaques pour lesquelles le service s'éteindra en année N + 5 ans mais avec des étapes préalables d'arrêt de commercialisation. La Seine-et-Marne fait partie des 6 départements concernés avec 112 communes sur le sud du département, pour un arrêt du service en 2023. Plus de détails seront prochainement apportés via le site Internet du Syndicat.